

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

XX, No 8

Montréal, Aout 1914.

50 cts par an

Dr P. H. BEDARD,

Directeur de l'Alliance Nationale.



Officier d'Académie.

Les prix du billet de passage et du banquet sont si minimes que tout le monde peut se payer ce petit luxe.

L'agrément que nos mutualistes retireront de ce splendide voyage et le bon renom qu'ils procureront à leur association par leur affluence devraient, ce nous semble, les convaincre que pas un ne peut rester en arrière.

Rendons-nous donc en foule à l'appel de nos Officiers Généraux, sachons donner une idée de la vitalité et de la puissance de notre belle association et nous aiderons ainsi la cause qui nous est chère entre toutes, celle de la mutualité catholique et canadienne-française.

CONVENTION

Lettre circulaire du Secrétaire Général.

Montréal, 1er Août 1914.

Monsieur et cher Confrère,

Le Conseil Général se réunira, cette année, à Montréal, le 17 août, à la salle de l'Assistance Publique, no 340 rue Lagachetière Est, à neuf heures du matin.

FETE RELIGIEUSE.

La fête religieuse qui précédera la convention sera célébrée dans la jolie petite ville de Joliette, dimanche, le 16 août. Le programme de cette fête, à laquelle sont invités à prendre part tous les délégués et les membres de la Société, ainsi que leurs dames, sera le suivant :

DEPART DE MONTREAL.

Un train spécial partira de la gare du Canadien Nord, coin Sainte-Catherine et Moreau, à neuf heures précises du matin.

PRIX DU BILLET.

Le prix du billet, aller et retour, sera de \$1.20 pour les adultes, et de 60c pour les enfants. On pourra se procurer des billets au siège de la Société, no 395 Avenue Viger, en s'adressant à l'Inspecteur en chef, au Secrétaire général ou au Trésorier général. Des billets seront aussi en vente à la gare, le matin du départ.

ARRIVEE A JOLIETTE.

A l'arrivée du train à Joliette, les officiers, les délégués et les membres se formeront en procession pour se rendre à la cathédrale, où sera célébrée une messe solennelle, à 11 heures a.m.

Le sermon de circonstance sera prononcé par un prédicateur distingué du diocèse de Joliette.

Tous les bancs, à l'église, seront réservés spécialement ce jour-là pour les délégués de l'Alliance Nationale.

Les membres sont invités à porter leurs insignes pour cette circonstance.

BANQUET.

A une heure p.m., dans la salle du Séminaire de Joliette, un banquet sera donné sous la présidence du Président Général.

Les dames sont invitées à prendre part à ce banquet.

Le prix des billets sera de 75c.

Après le banquet, les excursionnistes auront le temps nécessaire pour visiter la ville de Joliette, le départ ne devant s'effectuer qu'à 5.30 heures p.m. — Arrivée à Montréal, vers 7 heures.

CONVENTION.

Le Conseil Général ouvrira ses séances à 9 heures du matin, dans la salle de l'Assistance Publique, lundi, le 17 août.

Après avoir été admis régulièrement à siéger (art. 54), les membres du Conseil Général recevront des cartes qui leur donneront accès à la salle des séances et qui serviront aussi à enregistrer les présences.

REPRESENTATION DES CERCLES.

Les cercles sont représentés au Conseil Général par les délégués qu'ils ont élus, aux termes des statuts de la Société. Mais, pour être admis à siéger au Conseil Général, tout délégué est tenu de justifier de ses titres (art. 54), et, à cet effet, il doit présenter une lettre de créance régulière au Secrétaire général, avant l'ouverture de la session.

Un exemplaire de la formule de lettre de créance a été adressé à tous les Secrétaires-archivistes des cercles, le 26 mai 1914. Chaque cercle devra remettre l'une de ces lettres dûment signée par ses Président et Secrétaire-archiviste, à chacun de ses délégués, lequel devra apposer sa signature, en marge de la lettre, à l'endroit indiqué pour cet objet, en présence des officiers qui la signeront.

L'article 55 des statuts dit que les cercles peuvent se faire représenter aux sessions du Conseil Général par des délégations moins nombreuses que celles auxquelles ils ont droit. Ils peuvent, dans ce cas, par délibération formelle, accorder plus d'un vote à un délégué, et alors, la lettre de créance doit l'attester, au troisième paragraphe.

Le même article, dans le paragraphe suivant, dit que les cercles peuvent être représentés par des substitués aux délégués qui remplissent le mandat de délégué, au cas de vacance. Il résulte de ces dispositions que, lorsqu'un cercle a été élu ou des délégués, et que le mandat de l'un

DERNIER APPEL.

sociétaires sont instamment priés de lire vivement la lettre circulaire que notre Secrétaire Général vient d'adresser aux cercles dans laquelle se trouvent tous les renseignements nécessaires relatifs à la grande célébration qui aura lieu le 16 août, ainsi qu'à l'ouverture de la session du Conseil Général, le lendemain.

Alliance Nationale, on ne l'ignore pas est des plus florissantes institutions du Canadien et comme telle il importe qu'elle se présente avec éclat à Joliette où elle va célébrer une grande fête religieuse et fraternelle qui marquera toujours le début de ses conventions bien-

ns ce but, l'Exécutif insiste pour que le grand nombre possible de sociétaires se rendent à l'excursion qui aura lieu dimanche, le 16 août.